

Résolution adoptée

Séance plénière du 26 novembre 2024

7 ans après l'avis du CESE : amplifions la lutte contre *les violences faites aux femmes* dans les Outre-mer

Déclaration du groupe des Outre-mer

7 ans, oui, 7 ans déjà que le CESE répondait à la saisine du Gouvernement sur l'ampleur des violences faites aux femmes dans les Outre-mer. A l'époque, les travaux inédits des Délégations aux droits des femmes et à l'égalité et aux Outre-mer ont été particulièrement exhaustifs et de grande qualité tant dans le constat que dans l'élaboration de préconisations très opérationnelles.

En dépit de données parcellaires, le constat montrait un niveau de violences plus important dans les Outre-mer comparativement à l'Hexagone notamment dans la sphère familiale.

Cependant, malgré l'engagement des acteurs nationaux, locaux et des signaux d'alertes lancés par plusieurs rapports, la situation reste aujourd'hui, toujours préoccupante. Depuis cette date, les violences faites aux femmes ne cessent de progresser. Le nombre de féminicides dans les Outre-mer n'a pas diminué. Au regard de cette situation particulièrement inquiétante, le CESE doit plus que jamais, poursuivre son combat contre les violences faites aux femmes sur l'ensemble des territoires et en particulier dans les Outre-mer.

Il est impératif de le rappeler, ce phénomène n'épargne aucune catégorie sociale et culturelle même si les spécificités géographiques, les situations économiques et les addictions constituent des facteurs aggravants.

Ainsi, cette résolution permet de réinterroger les acteurs locaux qui luttent quotidiennement pour prendre en charge et accompagner les victimes.

Mais elle offre l'opportunité d'évaluer la déclinaison des politiques publiques de luttés contre les violences faites aux femmes sur nos territoires. Le constat reste toujours éloquent.

Les données statistiques sont toujours parcellaires or, elles constituaient l'une des priorités de notre avis. Cependant, les enquêtes Virage n'ont été réalisées que dans certains territoires.

7 ans après, on constate toujours le manque de structures d'accueil des femmes victimes de violences et l'insuffisance de formation des professionnels en charges du sujet.

Mais aussi la faiblesse de moyens permettant aux acteurs de remplir efficacement leurs missions et d'accompagner les femmes victimes de violences.

Une femme victime de violences est déjà un échec dans la lutte contre ce fléau. Alors, 7 ans après nous ne pouvons ni ne nous devons nous résoudre à accepter l'inacceptable.

Une fois de plus, oui une fois de plus appelons à :

- Donner les moyens statistiques afin de suivre et d'observer la survenance des violences grâce aux données ;
- Ne pas abandonner les acteurs de terrain (les administrations, les associations et les personnels dédiés) ;
- Accentuer les efforts en matière de prévention en privilégiant l'éducation dès le plus jeune âge et la sensibilisation des populations.

Mais cette lutte ne pourra être gagnée sans l'implication de chacune et chacun. Aussi, par une meilleure implication et une sensibilisation des élus locaux. Et, par le rôle essentiel des organisations de la société civile, des entreprises et enfin, dans notre capacité à sensibiliser la population.

Le groupe des Outre-mer a voté la résolution.